

**MAIRIE
DE
POUXEUX**



A 20 heures 00

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	14
Absents	5
Votants	18

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 05 avril 2018 s'est réuni le **jeudi 12 avril 2018 à 20h00**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

M. Henri LA VAULLEE a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 ^{er} adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 ^{ème} adjoint	X			
4. M. HENRY Alain, 3 ^{ème} adjoint	X			
5. Mme HANS Louïsette, 4 ^{ème} adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal		X	Philippe LEROY	
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal				X
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale		X	Louïsette HANS	
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale		X	Jacqueline BRICARD	
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale	X			
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal	X			
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale		X	Damien SIBILLE	

La séance est levée à minuit.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2018/020 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 –
Approbation du Conseil Municipal du 22 février 2018

N° 2018/021 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2018/022 Finances locales – Fiscalité – 07-02 –
Fixation des taux de fiscalité locale 2018

- N° 2018/023 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Contribution au SIVUIS
- N° 2018/024 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil
- N° 2018/025 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget Principal -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2017 - Vote du Budget Primitif 2018
- N° 2018/026 Finances locales – Divers – 07-10
Tarifs municipaux – Prix de la redevance eau et de l'abonnement annuel au réseau d'eau
- N° 2018/027 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de l'Eau -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2017 - Vote du budget primitif 2018
- N° 2018/028 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de la Forêt -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2017 - Vote du Budget Primitif 2018
- N° 2018/029 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 – Budget Chaufferie bois
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2017 - Vote du Budget Primitif 2018
- N° 2018/030 Finances locales – Subventions – 07-05
Investissements 2018 – Demande de subventions –
Voirie Rue Haute tranche 1

Délibération n° 2018/020
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 22 février 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 voix contre, Monsieur Jean-Louis THOMAS et 1 abstention, Mme Edith GREMILLET

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 22 février 2018.

Délibération n° 2018/021
Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire

a) A signé les marchés suivants :

Avenant Rue haute pour l'eau (PEDUZZI)
Renforcement de la conduite eau rue de la gare (RESO TP)

b) n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale
				immeu- ble bâti Sur ter- rain propre	immeu- ble non bâti	
15/02/18	SCI LE CENTRE		374 rue de la Gare	X		AM 45- AM 46
27/02/18	GERARD	Madeleine	4 lotissement les Prés de la Borde	X		AE 95

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2018/022
Finances locales – Fiscalité – 07-02 –
Fixation des taux de fiscalité locale 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, et 1 voix contre, Monsieur Jean-Louis THOMAS

DECIDE de maintenir les taux communaux

FIXE ainsi les taux des taxes locales pour 2018 :

- taux de taxe d'habitation : 7.54 %
 - taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 12.48 %
 - taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 23.50 %
-

Délibération n° 2018/023
Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Contribution au SIVUIS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

S'OPPOSE à la fiscalisation de sa contribution au SIVUIS

Délibération n° 2018/024
Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 -
Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits
Indivis de Pouxoux-Jarménil

A compter du 1^{er} janvier 2018, les chiffres officiels de la population sont fixés ainsi :

- Jarménil : 457
- Pouxoux : 2049

Les participations communales à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil se répartissent donc de la façon suivante :

- Jarménil : 18.2 %
- Pouxoux : 81.8 %

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE que les participations à la Commission Syndicale pour le Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil s'élèvent en 2018 à 18 480.60 € :

- 3 363.47 € pour Jarménil
- 15 117.13 € pour Pouxoux

Délibération n° 2018/025

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -

Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2017 - Vote du budget primitif 2018

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2017, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention, Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Compte Administratif 2017 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AFFECTE partiellement le résultat de fonctionnement à la section investissement à hauteur de
54 377.40 €

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 461 051.34 €

REPORTE l'excédent de la section investissement, soit 465 340.18 €

Subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois

Monsieur le Maire explique que le Budget de la Chaufferie Bois est déficitaire et ne pourrait pas s'équilibrer sans une hausse excessive des tarifs qui ne serait pas supportable par les locataires des bâtiments communaux. Il propose donc à l'Assemblée de verser une subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE en raison des arguments évoqués par Monsieur le Maire de verser une subvention d'équilibre au Budget de la Chaufferie Bois de 46 470.24 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention, Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Budget Primitif 2018 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 076 645.69 €	2 076 645.69 €
INVESTISSEMENT	1 456 776.42 €	1 456 776.42 €

Délibération n° 2018/026

Finances locales – Divers – 07-10

Tarifs municipaux – Prix de la redevance eau et de l'abonnement annuel au réseau d'eau

Le Conseil Municipal, après délibération et 2 voix contre, Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE

FIXE à 1,21 €TTC le m3 d'eau pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019

FIXE, sans changement, à 12 €TTC l'abonnement annuel au réseau d'eau pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019.

Délibération n° 2018/027

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -

Budget de l'Eau - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2017 - Vote du budget primitif 2018

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2017, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, 2 voix contre, Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE

VOTE le Compte Administratif 2017 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit 236 674.83 €

REPORTE l'excédent d'investissement, soit 276 086.98 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention, Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Budget Primitif 2018 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	388 359.83 €	388 359.83 €
INVESTISSEMENT	641 943.66 €	641 943.66€

RAPPELLE que le temps de travail de l'agent technique chargé du réseau d'eau est supporté à hauteur de 55 % et le temps de travail de l'agent administratif à hauteur de 35 heures par le budget de l'eau.

Délibération n° 2018/028**Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -****Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2017 - Vote du budget primitif 2018****Approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2017, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Compte Administratif 2017 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 168 358.03 €

AFFECTE au Budget Principal la somme de 153 319.59 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, et 1 voix contre, Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Budget Primitif 2018 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	339 763.03 €	339 763.03 €
INVESTISSEMENT	8 785.00 €	8 785.00 €

Délibération n° 2018/029

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 -

Budget Chaufferie bois - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2017 - Vote du budget primitif 2018

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2017, établi par Madame le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, et 1 abstention, Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Compte Administratif 2017 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE le déficit de fonctionnement, soit 2 001.12 €

REPORTE le déficit d'investissement, soit 8 658.30 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2018 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	104 586.57 €	104 586.57 €
INVESTISSEMENT	47 278.41 €	47 278.41 €

Délibération n° 2018/030

Finances locales – Subventions – 07-05 –

Investissement 2018 – Demande de subventions – Voirie rue Haute tranche 1

Monsieur le Maire rappelle les travaux de la Rue Haute adopté par le Conseil Municipal le 18 décembre 2014. Ce dossier est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la des amendes de police et du stationnement dont l'investissement s'élève à 8 736 € HT pour la première tranche. 6 615 € HT au titre des amendes de police, 2 121€ HT pour les stationnements.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention au taux maximum du montant HT au titre des amendes de police et du stationnement auprès du Conseil Départemental

DIT que la Commune financera le solde grâce à un emprunt

S'ENGAGE à financer en totalité cette opération pour le cas où les subventions ne seraient pas accordées.

Transmis en Préfecture le 17-04-2018

Affiché le 18-04-2018